

Montréal, le 4 mars 2021

Division, Combustibles à faible teneur carbone
Environnement et Changement climatique Canada
351, boulevard Saint-Joseph, 21e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3

OBJET : Commentaires de l'AQPER sur *La Gazette du Canada, Partie I, volume 154, numéro 51 : Règlement sur les combustibles propres* – 19 décembre 2020

Madame la Directrice,

À titre de porte-parole de l'industrie des énergies renouvelables au Québec, l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) désire, par la présente, vous faire part de ses commentaires relatifs au projet de *Règlement sur les combustibles propres*, tel que paru le 19 décembre 2020 dans la Gazette du Canada, Partie 1, volume 154, numéro 51.

Active au Québec depuis bientôt 30 ans, l'AQPER regroupe les producteurs, équipementiers et entreprises de biens et services du secteur de la production des énergies renouvelables, ainsi que plusieurs institutions de recherche et d'enseignement. Elle intègre dans son champ d'action, les acteurs des filières des bioénergies, dont les producteurs de biocarburants liquides, ainsi que des filières hydraulique, éolienne, solaire et de l'hydrogène vert. Porte-parole de l'industrie au Québec, notre mission est d'accroître la production d'énergie renouvelable de source indépendante et d'en maximiser la valorisation dans le portefeuille énergétique québécois.

L'AQPER appuie les éléments énoncés dans le projet de *Règlement sur les combustibles propres* et est d'avis que la mise en place d'une telle norme, basée sur l'intensité carbone (IC) des carburants et des autres formes d'énergies, constitue un complément au projet de *Règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel* présentement en élaboration au Québec. Tel qu'énoncé dans la *Feuille de route 2030* publiée le 24 février 2020¹, les biocarburants sont une composante cruciale à l'atteinte des ambitieuses cibles climatiques québécoises. Cela contribue de façon significative à l'atteinte des objectifs canadiens de carboneutralité à l'horizon 2050. Cela favorise le

¹ <https://www.aqper.com/images/AQPER/2021Colloque/Communique---Feuille-de-route-2030.pdf>

déploiement d'importantes sources d'énergie, dont les biocarburants liquides, à un moment où nous devons mettre en place un portefeuille de solutions pour atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050. Bien qu'une teneur minimale volumétrique procure un incitatif à atteindre le volume de biocarburant requis. Une telle vision comporte toutefois un angle mort : les réductions de gaz à effet de serre (GES) obtenues. L'imposition d'un seuil minimal de réduction de l'IC devient alors essentielle afin de garantir les réductions de GES des carburants vendus et la décarbonation du secteur des transports.

Notre association considère également que l'exigence de réduction de GES des combustibles liquides de 2,4 g éq. CO/MJ en 2022, par rapport aux niveaux d'IC de 2016, et que cette réduction atteigne 12 g éq. CO/MJ en 2030 (soit une réduction d'au plus 20,6 Mt d'émissions de GES en 2030), représente un seuil minimum requis pour concrétiser la demande et les investissements en matière de carburants à faible teneur en carbone au Canada. Selon les carburants, l'exigence canadienne correspondrait à une réduction de l'IC d'environ 13 % par rapport aux niveaux de 2016, alors que la Colombie-Britannique et la Californie ont annoncé des objectifs de réduction de 20 % d'ici 2030 (par rapport à 2010).

De manière générale, l'AQPER partage les préoccupations et recommandations évoquées par *Advanced Biofuels Canada (ABFC)* dans le cadre de la consultation sur le projet de *Règlement sur les combustibles propres*. L'AQPER encourage particulièrement le gouvernement à travailler avec diligence afin de mettre en place une méthodologie simple et harmonisée, notamment au niveau de la période de conformité, du processus de vérification des matières premières et des mesures de l'IC. Ceci afin d'éviter un fardeau excessif, tant sur les épaules des producteurs, que des fournisseurs de matières premières. De plus, notre association est également d'avis que les ajouts suivants seraient essentiels pour la mise en place de conditions favorables pour la production locale et compétitive de biocarburants :

- **Reconnaître la biomasse forestière résiduelle comme ayant une intensité carbonique nulle**, lorsque celle-ci est issue d'exploitation conforme au cadre permis par la loi et **récompenser par des crédits, la récolte des résidus forestiers**.
- **Reconnaître l'hydrogène « vert », produit à partir d'électricité ou de biomasse renouvelable, comme ayant une intensité carbonique nulle**. Ceci afin de soutenir une production accrue.
- **Reconnaître l'électricité renouvelable du Québec comme ayant une intensité carbonique nulle**. La production d'électricité au Québec étant parmi les plus sobres en carbone dans le monde, provenant à plus de 99 % de sources renouvelables².
- **Reconnaître et récompenser par des crédits d'évitement**, les émissions évitées par le détournement de l'enfouissement des matières non visées par les « programmes de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage » et les matières non recyclables ou visées par la collecte sélective. De plus, l'AQPER recommande qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) mette en œuvre une **méthodologie simple** pour calculer ces émissions de GES évitées.

Dans un contexte où la production mondiale de biocarburants est en plein essor, les producteurs canadiens doivent inlassablement rivaliser avec les producteurs des juridictions voisines, qui eux

² <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf>

bénéficient de subventions avantageuses. Afin de permettre à nos entreprises de renforcer leurs positions concurrentielles dans les marchés locaux et internationaux, une réglementation limitant les émissions de GES des combustibles liquides offrirait un environnement d'affaires propice au développement de la production de biocarburants en sol canadien, plutôt que leur importation. Tout autant, le financement des usines de biocarburants dont le Canada a besoin pour réussir sa relance verte post-pandémie nécessite un signal de marché fort (**attractivité**) et une forte **prévisibilité** dans le temps pour les développeurs et les investisseurs du secteur. Afin de concrétiser cet intérêt et stimuler le déploiement d'usines de biocarburant en sol canadien au cours de la prochaine décennie, une norme sur les combustibles propres s'avère un outil essentiel.

Le Canada se doit donc d'être à l'avant-plan et d'envoyer un signal clair et à long terme afin d'attirer les investissements privés, sans quoi ceux-ci seront réalisés dans d'autres juridictions. À l'heure où bon nombre d'investisseurs institutionnels, de fondations et de caisses de retraite effectuent une décarbonisation de leur portefeuille, le *Règlement sur les combustibles propres* arrive à point nommé.

Plusieurs exemples québécois permettent de témoigner des retombées positives et structurantes de ce secteur.

Greenfield Global est le principal producteur canadien d'alcool sanitaire de grande pureté, d'alcool neutre pour spiritueux et d'éthanol de grade carburant. En exploitation depuis 2007, la distillerie de Varennes, d'une capacité de production de 200 millions de litres par année, est la seule à produire de l'éthanol de grade carburant au Québec à l'heure actuelle. Conditionnel à la prévisibilité quant à la prolongation du crédit d'impôt pour la production d'éthanol au Québec, un projet d'augmentation de la capacité de production de la distillerie, de 60 à 100 millions de litres, pourrait voir le jour avec une mise en service prévue en 2023 au coût estimé de 120 M\$. D'autre part, en coentreprise avec Hy2Gen et en partenariat avec Hydro-Québec, Greenfield Global développe un projet de production d'hydrogène de 60 MW à Varennes, le projet Henergia qui inclut la valorisation du CO₂ biogénique de fermentation en méthanol vert; un projet de l'ordre de 200 M\$.

Enerkem, avec l'appui des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que d'un groupe de partenaires stratégiques, a annoncé le 8 décembre dernier la construction d'une usine de biocarburants à Varennes : Recyclage Carbone Varennes (RCV)³. Cette usine permettra de convertir plus de 200 000 tonnes de matières résiduelles non recyclables et de résidus forestiers en une production annuelle de près de 125 millions de litres de biocarburants à valeur ajoutée et en produits chimiques renouvelables. Par ailleurs, ce projet génèrera plus de 500 emplois pendant la construction et une centaine d'emplois directs, permanents et de qualité, pendant l'exploitation. Les retombées économiques annuelles récurrentes sont estimées à 85 M\$ pour le Québec. Le projet RCV accueillera également la construction d'une des plus grandes installations de production d'hydrogène et d'oxygène renouvelables au monde. L'électrolyseur d'Hydro-Québec de 87 MW fournira l'hydrogène et l'oxygène renouvelables de l'usine d'Enerkem, ce qui permettra de transformer l'hydroélectricité excédentaire du Québec en biocarburants à valeur ajoutée et en produits chimiques renouvelables.

Innoltek est une entreprise innovante située à Saint-Jean-sur-Richelieu. Créée en 2010, l'entreprise fabrique du biodiesel comme carburant renouvelable et des produits industriels biodégradables. Innoltek crée une dizaine d'emplois permanents non-délocalisables au Québec et produit actuellement 6 millions de litres de biodiesel.

³ https://enerkem.com/fr/salle-de-presse/communiques/?communiqu_e_id=122641

Bioleum Énergie possède une usine de transformation d'huile de cuisson recyclée en biodiesel d'une capacité annuelle de 15 millions de litres. Ces installations ont nécessité des investissements de 3 M\$. Ils sont situés dans la région de Portneuf à Saint-Marc-des-Carières.

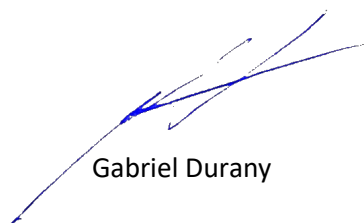
Le projet de **Bioénergie La Tuque** (BELT) représente un investissement de plus de 1 G\$ et la création de près de 500 emplois permanents. Réalisé en partenariat avec la société finlandaise Neste, un leader mondial des biocarburants et de concert avec la Nation Atikamekw, le projet BELT deviendra la première bioraffinerie canadienne à base de résidus forestiers avec une production de plus de 210 millions de litres d'essence et de diesel 100 % renouvelables destinés aux transports lourds et aux voitures individuelles. Le 30 novembre dernier, le gouvernement du Québec annonçait une aide financière de 5,94 M\$ à BELT⁴ pour démontrer le potentiel précommercial de produire des biocarburants à partir de biomasse forestière résiduelle.

Cellufuel développe une technologie permettant de transformer des résidus forestiers, pouvant également inclure des plastiques résiduels, en diesel synthétique de type « drop-in » ou destiné aux transports lourds en remplacement aux carburants fossiles. Suivant la confirmation de sa technologie, Cellufuel pourra mettre en place 5 unités commerciales en 5 ans avec une production de 82,5 millions de litres de diesel synthétique par année et créer 75 emplois directs.

En conclusion, les retombées positives et structurantes énoncées ci-haut témoignent de l'importance de ce secteur pour réussir notre relance économique verte à la suite de la pandémie, tout en contribuant à l'atteindre les objectifs du Plan climatique du Canada et du Plan pour une économie verte du Québec. L'AQPER croient fermement en la volonté du gouvernement de vouloir soutenir activement la production de combustibles propres au Canada et est d'avis que le *Règlement sur les combustibles propres* permettra à nos entreprises de renforcer leur attractivité auprès des investisseurs internationaux, de stimuler le développement de nouveaux projets et d'offrir aux consommateurs québécois et canadiens, des biocarburants produits localement, tout en bénéficiant de leur apport à la réduction des émissions de GES et au développement économique local. Ce faisant, l'AQPER appuie le projet de *Règlement sur les combustibles propres* et est d'avis que la mise en place de ce règlement, basée sur l'IC des carburants et des autres formes d'énergies, permettant ainsi la réduction des émissions de GES dans le secteur des transports, constitue un complément au projet de *Règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel*, présentement en élaboration au Québec.

Confiant des suites que vous accorderez à la présente, veuillez recevoir, Madame la Directrice, nos salutations les plus respectueuses.

Le Président-directeur général



Gabriel Durany

⁴ <https://mern.gouv.qc.ca/quebec-accorde-594-m-bioenergie-la-tuque-2020-11-30/>